



FAQ - Questions fréquemment posées

Vous recherchez une information ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ selon différents thèmes. Un lien « Poser une question » situé en bas de page vous permet également de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Affichage des résultats 1 à 5 sur 219 au total.

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE

Je cherche à me faire vacciner à Brest. Où puis-je me rendre ?

A Brest comme partout en France, la vaccination a commencé pour les publics concernés, dans deux centres dédiés que sont Brest Arena et l'hôpital d'instruction des armées. Retrouvez toutes les informations nécessaires à la préparation de votre rendez-vous dans notre page : Où et comment se faire vacciner à Brest ?

ECONOMIE, COMMERCE ET MARCHÉS

Quelles sont les mesures prises par la ville de Brest et Brest métropole pour soutenir l'activité économique ?



En complément des mesures annoncées par le gouvernement, Bpifrance et la Région Bretagne, Brest métropole a engagé une enveloppe de 1.7 M d'euros en faveur des acteurs économiques locaux, et de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre :

- > **Prolongation du Fonds COVID Résistance** jusqu'au 31 mars 2021 : les associations et les entreprises jusqu'à 20 salariés qui ont des difficultés d'accès au Prêt Garanti par l'État peuvent solliciter une avance remboursable d'un montant maximum de 20 000 euros. Brest métropole abonde à hauteur de 428 000 euros à ce fonds.
- > **Covid-Résistance+** : le dispositif COVID Résistance + permet aux entreprises ayant bénéficié du fonds COVID Résistance de bénéficier d'un accompagnement renforcé par une chambre consulaire ou par le Technopôle Brest Iroise ainsi que d'une aide financière comprise entre 3 000 et 5 000 euros. Un accompagnement de l'entreprise sera réalisé durant les 6 mois suivant l'attribution de l'aide.
- > **Report de la Taxe de séjour** : report de paiement de la Taxe de séjour afin de soulager la trésorerie des professionnels de l'hôtellerie.
- > **Annulation des pénalités de retard** pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics de Brest métropole et de la Ville de Brest dont la réalisation est impactée par l'épidémie.
- > **Maintien des subventions** de Brest métropole et de la Ville de Brest aux manifestations annulées (culture, sport, tourisme, ...).
- > **Report de facturation d'eau** pour les petites entreprises, sur demande à Eau du Ponant.
- > **Report sur demande des loyers** des entreprises en difficulté hébergées par la ville de Brest, Brest métropole, Sempis et SPL des Capucins (commerçants, artisans, entreprises, associations).
- > **Report immédiat du paiement des loyers** des jeunes entreprises hébergées dans les pépinières de Brest métropole.
- > **Exonération du droit de terrasse** pour la ville de Brest jusqu'à la fin de l'année.
- > **Gratuité du stationnement** en centre-ville en dessous de 30 min.
- > **Mise en œuvre d'une instance économique de concertation** : pour partager les informations, les analyses et les avis nécessaires face à la crise économique. Elle définit les actions appropriées et facilite la prise de décision sur le territoire.
- > **Plateforme de e-commerce local Ma ville mon shopping** : grâce à un partenariat avec Ma ville

mon shopping, créez gratuitement votre boutique virtuelle en ligne et bénéficiez d'un outil intégré de paiement en ligne, de gestion et de suivi des commandes. Pour créer votre boutique, rendez-vous directement sur la plateforme.

- > **Outils de promotion** : une campagne de communication "Achetons local, c'est vital" a été mise en place par la collectivité pour inciter les habitants à privilégier les commerçants du territoire.



Le service relations entreprises est à votre disposition accompagner les acteurs économiques du territoire dans leurs démarches [par mail](#) ou par téléphone au 02 98 33 50 50.

EDUCATION

Est-ce que les écoles et crèches restent ouvertes à compter du 6 avril 2021 ?

Suite aux annonces gouvernementales, **les établissements scolaires et les structures Petite enfance municipales seront fermés à compter du 6 avril 2021.**

Pour en savoir plus, consultez l'actualité [Covid-19 : écoles et structures de la petite enfance fermés à compter du mardi 6 avril.](#)

ESPACE PUBLIC

Le port du masque est-il obligatoire dans les rues à Brest ?

De nouvelles mesures s'appliquent en effet sur le territoire de la ville de Brest, pour mieux lutter contre la propagation du virus Covid-19. La préfecture du Finistère a étendu le port du masque à l'ensemble de la ville s'appliquent depuis le 15 octobre 2020 et jusqu'au 1er juin 2021 minuit (par arrêté préfectoral).



Pour en savoir plus, consultez la page ["Masques grand public, quel dispositif sur le territoire ?"](#)

VOLTALIS

J'ai entendu parler de la société Voltalis, qui démarche pour inciter aux économies d'énergie. Qu'en est-il précisément ?

En effet Brest métropole a mis en place le dispositif Voltalis, qui est gratuit. Le personnel intervenant pour cette société est identifié en tant que tel.

Brest métropole informe ses habitants que des personnes se présentent comme faisant partie de la société Voltalis, dans le cadre d'une démarche d'économies d'énergie électrique, dans le but probable d'obtenir une contribution financière. Il s'agit d'usurpateurs, qui interviennent notamment dans le quartier de Recouvrance.

Pour en savoir plus : [Déploiement des boîtiers Voltalis sur Brest métropole](#)



1

2

3

4

5

...

44





Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **29 April 2021**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30